

Date de dépôt : 21 mai 2013

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Florian Gander, Mauro Poggia, Eric Stauffer, Pascal Spuhler, Olivier Sauty, Guillaume Sauty, Marie-Thérèse Engelberts, Thierry Cerutti, Christophe Andrié, Jean-François Girardet, Roger Golay, André Python et Dominique Rolle pour un retour aux ondes vertes

Rapport de M. Patrick Lussi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence de M. Antoine Droin, a examiné cette motion les 19 et 26 février 2013, les 5 et 12 mars 2013 ainsi que les 16 et 30 avril 2013. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Aurélien Riondel. Nous l'en remercions vivement.

M^{me} Künzler Michèle, conseillère d'Etat, département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), M. Favre David, secrétaire général adjoint à la mobilité, DIME, M. Prina Alexandre, directeur de la direction de la planification générale DGM, M. Pavageau Benoît, directeur de la direction des transports collectifs DGM, M. Widmer Gérard, directeur de la direction régionale Arve-Lac DGM, M. Essager Thierry, directeur de la direction régionale Lac-Rhône DGM, et M. Caumel Olivier, directeur de la direction régionale Rhône-Arve DGM, ont assisté aux travaux de la commission.

1. Présentations de la motion par le premier signataire

Le Président donne la parole à M. Gander pour la présentation de la motion 2102.

M. Gander annonce que la motion plonge ses racines dans le chaos que vivent tous les jours les utilisateurs de la route et dans la prolifération de feux

de circulation à laquelle on assiste depuis quelques années. Il signale que certains feux sont inutiles, par exemple ceux qui sont directement suivis de cédez-le-passage. M. Gander indique que le remplacement de signalisations lumineuses par d'autres moyens de régulation, comme par exemple des cédez-le-passage ou des ronds-points, permettrait de fluidifier le trafic.

Il exprime le vœu que les TC ne soient pas le seul mode de transport à être favorisé à Genève. M. Gander signale que la fluidification du trafic TIM permettrait par ailleurs d'améliorer la progression des TC et de diminuer la pollution de l'air. Il annonce que cette motion peut être considérée de façon conjointe avec le PL 11034, qui demande l'utilisation de la signalisation lumineuse en mode orange clignotant. Il indique que, avec une fluidité du trafic retrouvée, il ne serait en outre plus nécessaire de se pencher sur la question d'autoriser les véhicules affectés au transport des personnes handicapées à utiliser les voies de bus. M. Gander rappelle finalement que la motion demande de procéder à un état des lieux des feux de circulation, afin d'améliorer la situation du trafic à Genève.

Un député (UDC) annonce que la motion mérite d'être étudiée, notamment en se penchant sur la question des ondes vertes. Il estime que la suppression de celles-ci s'explique par la volonté de vouloir ralentir le trafic en ville. Ce député se prononce en faveur de la motion.

Une députée (Ve) estime que les éléments demandés par la motion ont déjà fait l'objet d'études et d'analyses de la part du département, dans lequel travaillent des professionnels de la mobilité. Elle rappelle que le but de la commission et du Grand Conseil devrait être de vouloir fluidifier le trafic dans son ensemble et non pas uniquement le trafic TIM, ce qui semble être l'objectif des signataires de la motion. Elle termine en signalant que, si un véhicule à l'arrêt pollue plus qu'un véhicule qui roule, un véhicule de moins ne pollue pas du tout.

Une députée (PDC) annonce qu'il est important de ne pas faire de procès d'intention à la motion. Elle signale que les services de régulation de la circulation poursuivent le but de fluidifier au maximum le trafic et que la vision des individus sur la mobilité dépend du mode de transport qu'ils utilisent. Elle indique que la question du nombre de véhicules utilisant le réseau n'est pas celle posée par la motion. Elle se prononce pour des auditions, tout en se gardant de vouloir multiplier ces dernières.

Un député (MCG) rejette le fait que la circulation soit réglée par des professionnels. Il précise qu'il ne souhaite pas remettre en cause l'administration et évoque un manque de volonté politique. Il annonce que la diminution du nombre de véhicules n'est pas prête de se réaliser.

Un député (MCG) rappelle que, depuis plusieurs années, tout a été fait pour que les TPG arrivent à remplir les objectifs de leur contrat de prestations, approfondissant les discriminations à l'égard des autres utilisateurs de la route. Il déclare qu'il est nécessaire de retrouver une vision multimodale de la mobilité aux dépens d'une vision uniquement centrée sur les TC.

Il rappelle que 60 % des pendulaires bénéficient d'une place de parking sur leur lieu de travail et qu'il est illusoire de vouloir les obliger à les utiliser les P+R. Il reconnaît toutefois que les TC doivent fonctionner de façon performante, sans pour autant prêter les autres modes de transport. Il estime qu'un nombre important d'utilisateurs de la route ne se déplacera jamais en TC.

Une députée (S) rétorque qu'il est exagéré d'affirmer que le département ne fait rien en matière de mobilité. Elle affirme que la motion pose de bonnes questions. Elle appelle le département à plus de réalisme et à s'inspirer des pratiques d'autres villes ou d'autres pays. Elle évoque les feux intelligents, qui représenteraient selon elle une bonne solution. Elle demande aux motionnaires comment ils pensent pouvoir financer les infrastructures nécessaires à l'application de leur texte.

Une députée (Ve) précise qu'il faut entretenir une vision globale de la mobilité, sans vouloir défendre uniquement les intérêts du mode de transports que l'on privilégie. Elle affirme que la responsabilité politique ne repose pas uniquement sur le Conseil d'Etat, mais également sur le Grand Conseil.

Un député (MCG) répond que les coûts de l'installation des feux rouges qui ont proliférés au cours des dernières années est certainement plus important que ceux qui seront nécessaires à l'application de la motion. Il indique que le texte lui a été suggéré par une intervention d'un député (Ve) qui avait affirmé que son groupe serait prêt à soutenir un texte demandant la suppression de certains feux de circulation. Il évoque à son tour l'importance d'avoir une vision globale de la mobilité. Il évoque l'exemple d'un feu dans le quartier de la Jonction qui pourrait être supprimé. Il rappelle que, alors que l'attention des utilisateurs de la route est faible lors d'un passage d'un feu, celle-là redouble à l'approche de moyens de régulation tels que cédez-le-passage, ronds-points ou feux clignotants orange.

M. Prina rappelle que la mise en place d'une signalisation lumineuse fait toujours l'objet d'une analyse poussée, elle-même dépendante d'objectifs et de contraintes précis, comme par exemple la régulation des flux ou la présence d'une école. Il signale que la DGM ne propose un aménagement

avec une signalisation lumineuse que lorsqu'il s'agit du moyen le plus pertinent.

M. Prina rappelle les trois grands objectifs de la signalisation lumineuse :

- (i) sécurisation des mouvements ;
- (ii) priorisation des mouvements – par exemple à une intersection entre une route du réseau primaire et une route du réseau secondaire ;
- (iii) régulation du trafic. Il indique que ce dernier objectif s'explique par le fait que lorsque les flux sont trop importants, par exemple le matin et le soir, il est important qu'ils soient retenus en amont afin de garantir la progression des flux – tant TC que TIM – au centre-ville.

M. Prina signale que le réglage du réseau est extrêmement fin, et que cet équilibre peut être menacé par des événements imprévus, même d'une importance relative. Il affirme que, compte tenu des contraintes fortes auxquelles sont soumis les réglages du réseau des feux de circulation, celui-ci fonctionne bien. Il indique que chaque cas est longuement étudié avant la prise de décision d'installer un nouveau feu de circulation.

M. Prina procède ensuite à une analyse des quatre invites de la motion 2102. Au sujet de la première invite, il signale que la mesure numéro 15 du Plan directeur du réseau routier prévoit de faire le bilan du réseau des feux de circulation en fonction de la stratégie multimodale, telle que définie par le Grand Conseil. Dans ce cadre, la stratégie générale en matière de régulation sera évaluée et pourrait aboutir à la suppression de certains feux. M. Prina annonce que cette étude permettra à la fois d'affiner la compréhension du fonctionnement du réseau des feux et de redéfinir les contraintes du réseau. Il exprime le souhait de réintroduire un certain nombre d'ondes vertes sur les axes pénétrants, même s'il signale que celles-ci devront certainement se limiter au sens de circulation de sortie de ville et à certaines heures de la journée.

Au sujet de la deuxième invite, M. Prina indique que la suppression de certains feux entraînerait une altération du niveau de sécurité. Il affirme donc qu'il s'agit d'une mesure à approcher avec prudence, même si elle peut parfois être judicieuse. Il rappelle que la motion 1850 s'était penchée sur la question en 2009. Concernant la troisième invite et les ronds-points giratoires, M. Prina rappelle que cet aménagement ne permet pas de prioriser les différents flux (le mouvement le plus important dicte le fonctionnement du giratoire). Il signale que, lorsque cela est possible, des giratoires seront installés. Finalement, il rappelle que la question des ondes vertes – objet de la

quatrième invite – sera traitée dans le cadre de l’analyse déjà évoquée lors du commentaire de la première invite.

Un député (MCG) réfute le fait que les feux orange clignotants soient particulièrement dangereux. Il affirme que les dysfonctionnements dans les feux de circulation péjorent eux aussi la sécurité, car ils poussent les utilisateurs à enfreindre les règles. Il estime que trop de régulation décrédibilise la régulation. Il rappelle que la motion a pour but de fluidifier le trafic aux heures de faible affluence. Il déplore le manque de volonté politique et le fait que seuls des exemples négatifs sont évoqués. Il annonce que la présence d’agents TPG dont le but est de donner la priorité aux différents véhicules est la preuve que les feux de circulation ne remplissent pas leur rôle.

M. Favre, prenant un nouvel exemple, rappelle que les feux fonctionnent sept jours sur sept et 24 heures sur 24 à Berlin, ville où les chaussées sont généralement larges. Il rappelle que le mode opératoire de la DGM est certes perfectible, mais qu’il possède de solides bases. Il signale que la DGM reçoit régulièrement des demandes d’installation de nouveaux feux de circulation, demandes auxquelles elle n’accède de loin pas systématiquement. M. Favre rappelle que la gestion des flux, plus particulièrement aux heures de surcharge du réseau routier, n’est possible qu’avec l’utilisation de signalisations lumineuses.

2. Demande d’audition

Les commissaires manifestent la nécessité d’entendre les TPG, ce qui est accepté par la majorité de la commission.

3. Audition des TPG

Le Président accueille MM. Roland Bonzon, directeur général, Pascal Ganty, directeur développement réseau et ingénierie, et Sébastien Weibel, TPG, et leur passe la parole.

M. Bonzon remercie la commission de les recevoir. Il indique que M. Weibel est un expert en matière de signalisation lumineuse, de fluidité du réseau et d’accidentologie. M. Bonzon indique que l’objet sur lequel la commission souhaite avoir l’avis des TPG présente des idées intéressantes, mais qui ne doivent pas être généralisées.

Au sujet des ondes vertes, M. Bonzon indique que les différents modes ne se déplacent pas tous à la même vitesse. Il estime néanmoins qu’il s’agit d’une mesure intéressante, mais qui doit être étudiée au cas par cas.

Le Président remercie M. Bonzon et passe la parole aux commissaires pour leurs questions, lesquels, pour cette motion 2102, n'en n'ont plus.

4. Débat sur le fond

Un député (MCG) estime qu'il est possible de réinstaurer des ondes vertes sur certains axe pénétrants, à condition d'en avoir la volonté. Il rappelle que les ondes vertes revêtent des avantages, parmi lesquels la réduction de l'accidentologie et la baisse de l'énerverment des conducteurs. Pour ces raisons, il appelle ses collègues à soutenir la motion.

M. Favre annonce que des ondes vertes sont mises en place chaque fois que cela est possible. Il indique que la nouvelle hiérarchisation du réseau routier, plus cohérente, permettra d'étendre ce dispositif. Il rappelle qu'un rapport à ce sujet sera prochainement remis au Grand Conseil.

M. Prina précise que les ondes vertes font pleinement partie de la nouvelle stratégie de mobilité qui est en cours d'instauration. Il ajoute que les premiers résultats de cette mise en œuvre devraient être disponibles en juin, et qu'ils pourront être présentés à la commission en septembre prochain.

Une députée (PDC), contrairement à certains commissaires, ne doute pas de la bonne volonté du département en matière d'ondes vertes. En conséquence, elle annonce qu'elle refusera la motion. Elle propose en outre de geler la motion dans l'attente de la remise du rapport évoqué par M. Prina.

Un député (MCG) fait valoir que la motion ne concerne pas uniquement les ondes vertes, mais qu'elle demande également de revoir la pertinence de certaine signalisation lumineuse. Il évoque le feu de la rue de la Puiserande, qui est inutile. Il se réjouit néanmoins de lire le rapport du Conseil d'Etat sur les ondes vertes. M. Gander estime que l'on a largement favorisé les TC ces dernières années. Il rappelle le ras-le-bol des Genevois, qui en ont marre d'être bloqués dans le trafic.

Une députée (S) déclare que, même si la commission vote la motion ce soir, le Grand Conseil, au vu des objets pendants à son ordre du jour, ne la traitera pas avant septembre.

Un député (L) estime qu'il est urgent de fluidifier le trafic à Genève et que le Grand Conseil ne doit pas attendre plus longtemps. Il s'oppose donc au gel de la motion. Il précise que tous les points de la motion n'ont pas la même importance à ses yeux.

Un député (Ve) annonce qu'il est difficile de s'opposer au fond de la motion. Il déclare que, si la motion n'entraînera pas d'importantes répercussions, elle est néanmoins inutile. Il rappelle que, pour répondre à

l'invite sur la pertinence des feux, le Conseil d'Etat rédigera un rapport affirmant que les feux sont utiles, ce dont prendra acte le Grand Conseil. M. Zbinden affirme à son tour que le département fait de son mieux pour gérer le trafic, même s'il reconnaît que le réglage des feux peut être amélioré. Il estime qu'il faudrait attendre le rapport du département prévu pour septembre.

Un député (UDC) déclare que son groupe soutiendra la motion sans amendement. Il rappelle que la motion demande le retour aux ondes vertes, preuve qu'il fut un temps où l'on pouvait circuler à Genève.

M. Prina précise que le feu de la rue de la Puiserande est à l'orange clignotant pour signaler aux automobilistes qu'ils doivent la priorité aux piétons et qu'il passe au rouge lors du passage d'un tram, afin que la circulation privée n'entrave pas la progression de ce dernier.

M. Messenger ajoute que le feu a été installé après que l'on a constaté que des voitures bloquaient le tram à cet endroit.

En l'absence d'autre demande de parole, le Président met aux voix la proposition de suspension des travaux jusqu'à la présentation des conclusions du département, à savoir jusqu'à septembre.

Le gel est refusé :

Contre le gel : 6 (1 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Pour le gel : 5 (2 S, 2 Ve, 1 PDC).

Pas d'abstention.

Le Président met aux voix la motion.

Les commissaires acceptent la motion, sans amendement, par :

Pour : 6 (1 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 3 (2 Ve, 1 PDC)

Abstentions : 2 (2 S)

Catégorie de débat : 2

4. Conclusions

La motion a été examinée sous tous les détails que les groupes représentés au sein de la commission entendaient éclaircir.

Le détail des propos et auditions tenues relatés dans ce rapport vous orienteront sur la décision majoritaire exprimée.

Pour ces raisons, la majorité de la Commission des transports vous recommande d'accepter la motion 2102.

Proposition de motion (2102)

pour un retour aux ondes vertes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le plan directeur cantonal du réseau routier et ses objectifs en matière de transport individuel ;
- que le réseau routier ne répond pas aux exigences liées à son utilisation ;
- que circuler à Genève sera véritablement compliqué tant que la méthode « Stop & Go » sera mise en application ;
- que le niveau de pollution est en hausse constante tant qu'il y a de véhicules motorisés à l'arrêt aux différents carrefours du canton ;

invite le Conseil d'Etat

- à revoir la pertinence de tous les feux de signalisations installés ces dernières années ;
- à supprimer et à remplacer les feux de signalisations par des panneaux « cédez le passage » ou ronds-points (giratoires) sur un maximum d'intersections lorsqu'un arrêt n'est pas indispensable ;
- privilégier les ronds-points aux carrefours où ces aménagements sont possibles et pertinents afin de fluidifier le trafic dans les futurs aménagements routiers ;
- à rétablir la synchronisation des feux tricolores afin de garantir une fluidité du trafic sur le réseau primaire.